

Communiqué de presse

3 mai 2019

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P Global Ratings confirme la note 'AA-' de la Ville de Genève. La perspective reste stable.

PARIS, le 3 mai 2019. S&P Global Ratings confirme la note de référence à long terme 'AA-' de la Ville de Genève. La perspective reste stable.

Perspective : Stable

La perspective stable reflète notre scénario central selon lequel la Ville de Genève limitera la croissance de son endettement d'ici 2021, malgré l'impact de la possible mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises à partir de 2020.

Scénario pessimiste

Nous pourrions abaisser la note de la Ville en cas de détérioration structurelle de ses performances budgétaires par rapport à notre scénario central et d'accroissement soutenu de son endettement, reflétant un relâchement de sa gestion financière.

Scénario optimiste

Nous pourrions envisager une action positive sur la note si la Ville améliorait de manière structurelle sa situation de liquidité et affichait des performances budgétaires plus fortes, malgré les pertes fiscales liées à l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises en 2020.

Ces deux derniers scénarios ne sont toutefois pas privilégiés à ce stade.

Synthèse

La note de la Ville reflète le cadre institutionnel très prévisible et équilibré des communes genevoises. La Ville bénéficie d'une économie très forte, favorisant la croissance de ses recettes et la modération de ses besoins de financement après investissements. La note reste contrainte par un endettement élevé. La réforme de la fiscalité des entreprises devrait conduire à une réduction des revenus de la Ville à compter de 2020, et, combinée à des dépenses

ANALYSTE PRINCIPAL

Christophe Dore

Paris

(33) 1-4420-6665

christophe.dore@spglobal.com

ANALYSTE SECONDAIRE

Mehdi Fadli

Paris

(33) 1-4420-6706

mehdi.fadli@spglobal.com

d'investissement toujours importantes, à une augmentation de l'endettement.

Genève bénéficie d'une économie très solide et d'un contexte institutionnel favorable, compensant une flexibilité budgétaire moyenne

Avec plus de 202 000 habitants, Genève est la deuxième ville suisse la plus peuplée après Zurich. Elle bénéficie d'une économie très forte, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant dépassant 101 000 Francs suisses à fin 2018 (données cantonales), un niveau très élevé en comparaison internationale. Ceci est très favorable pour les recettes fiscales communales, comme observé en 2018, les recettes fiscales constituant l'essentiel des recettes de fonctionnement (près de 80% en 2018).

Toutefois, nous estimons que la Ville ne dispose en pratique que d'une faible capacité à les accroître, en raison du lien direct existant entre les taux cantonaux et communaux. En outre, toute augmentation de taux est soumise à référendum. Ainsi, nous considérons que la flexibilité budgétaire de Genève est moyenne et dépend d'abord de sa capacité à contrôler ses dépenses de fonctionnement, qui offrent toutefois des marges de manœuvre à la baisse limitées. Les investissements devraient représenter environ 13% des dépenses totales (hors dette) de la Ville entre 2019 et 2021, un niveau comparable à la période 2017-2018.

S'inscrivant dans un cadre institutionnel que nous estimons très prévisible et équilibré, nous jugeons la gouvernance et la gestion financières de la Ville comme fortes. Nous relevons que des majorités politiques opposées au sein de l'Exécutif municipal et du Conseil municipal ont pu créer des tensions (comme lors des discussions budgétaires 2017 et 2018), mais nous continuons de valoriser la volonté de l'Exécutif de conserver des outils de prospective financière pluriannuelle développés, un contrôle étroit sur les entités satellites, ainsi qu'une gestion prudente de la dette et de la trésorerie. Nous n'anticipons pas de transferts de compétences significatifs entre le Canton de Genève et ses communes (dont la Ville de Genève) à l'horizon 2021. Nous relevons que le cadre légal pose le principe de neutralité financière des transferts lors de leur mise en œuvre.

Malgré une gestion financière forte et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, les besoins de financement croîtront dès 2020 du fait de la réforme de la fiscalité des entreprises

Nous anticipons que la Ville maintiendra un contrôle sur ses dépenses de fonctionnement en 2019-2021, à 2% par an en moyenne, ce qui devrait atténuer l'impact négatif de la réforme de la fiscalité des entreprises sur l'épargne brute. Dans un contexte de pressions internationales pour réduire les avantages fiscaux octroyés à certaines catégories d'entreprises en Suisse, le projet de réforme fédérale des statuts fiscaux spéciaux pour les entreprises (« Réforme de l'imposition des entreprises III » ou « RIE III ») initialement approuvé par les Chambres fédérales a finalement été rejeté en février 2017 dans le cadre d'une votation populaire suisse. La Confédération et les cantons ont alors modifié le projet de réforme initial, et visent une entrée en vigueur en 2020, sous réserve d'une nouvelle votation populaire fédérale en mai 2019.

Cette réforme réduirait les recettes fiscales du Canton et de ses communes. La baisse de la pression fiscale cantonale (le Canton ayant annoncé sa volonté de fixer un taux unique d'imposition du bénéfice des entreprises à 13,99%, contre 24,2% actuellement) affecterait les finances de la Ville de Genève, malgré certaines compensations financières du Canton. Dans notre scénario central, la réforme conduirait à un repli de l'épargne brute à 7% des recettes de fonctionnement en 2020/2021 (contre 9% en 2019). La Ville a présenté en 2018 une épargne brute

Communiqué de presse

en augmentation à 12% des recettes de fonctionnement (contre 8% en 2017, et dépassant également notre précédent scénario central de 8% pour 2018), grâce à une nette croissance des recettes fiscales (incluant des éléments non récurrents) bénéficiant de la croissance genevoise, et au contrôle des dépenses de fonctionnement.

Nous estimons que les dépenses d'investissement de la Ville devraient atteindre 170 millions de Francs suisses par an en 2019-2021 (soit 13% des recettes de fonctionnement), contre 148 millions sur 2018-2020 dans notre précédent scénario central), après une nette croissance en 2017-2018 (165 millions de Francs suisses en moyenne annuelle, contre 138 millions sur 2014-2016) suite à différents projets importants. Combinée à une réduction de l'épargne brute à compter de 2020 liée à la réforme de la fiscalité des entreprises, cette hausse des investissements conduirait à des besoins de financement atteignant 6% des recettes totales fin 2020 (contre 2% par an en moyenne en 2017-2019). En conséquence, la dette consolidée atteindrait 145% des recettes de fonctionnement en 2021, contre 133% en 2018.

Nous estimons les risques hors-bilan de la Ville de Genève comme faibles. Ils sont principalement constitués des participations minoritaires de la Ville dans les Services Industriels de Genève (SIG) et la Banque Cantonale de Genève (BCGE ; A+/stable/A-1). Nous jugeons par ailleurs que la Caisse de pension publique (CAP Prévoyance) ne devrait pas nécessiter de soutien financier de la Ville à court ou moyen terme.

Nous considérons que la situation de la liquidité de la Ville reste adéquate. Nous estimons que le ratio de couverture du service de la dette au cours des 12 prochains mois sera compris entre 40% et 80% grâce au solde disponible sur ses lignes de trésorerie de 110 millions de Francs suisses auprès de la BCGE et de Post Finance AG (AA+/Stable/A-1+). Le service de la dette intègre à l'heure actuelle uniquement les charges financières et la dette à court terme de la Ville, car la prochaine échéance de remboursement obligataire aura lieu en 2023. Nous continuons d'estimer que la Ville dispose d'un accès important à la liquidité externe, notamment auprès d'institutions financières suisses et internationales, et d'institutions publiques suisses. La Ville a accédé aux marchés financiers par des émissions obligataires au cours des dernières années.

Contact presse

- Armelle Sens, Paris +33 (0)1 44 20 67 08 armelle.sens@spglobal.com

Contacts analytiques

- Christophe Doré, Paris
- Mehdi Fadli, Paris

Statistiques financières et économiques

Tableau 1

Statistiques financières et économiques de la Ville de Genève

(En millions de Francs suisses)	2016	2017	2018	--Scénario central--		
				2019 (SC)	2020 (SC)	2021 (SC)
Recettes de fonctionnement	1 092	1 098	1 195	1 185	1 185	1 207
Dépenses de fonctionnement	986	1 013	1 053	1 081	1 098	1 119

Tableau 1

Statistiques financières et économiques de la Ville de Genève (cont.)

(En millions de Francs suisses)	2016	2017	2018	--Scénario central--		
				2019 (SC)	2020 (SC)	2021 (SC)
Epargne brute	106	85	145	105	86	88
Epargne brute (% recettes de fonctionnement)	9,7	7,7	12,1	8,8	7,3	7,3
Recettes d'investissement	13	15	19	8	8	13
Dépenses d'investissement	132	159	172	170	170	170
Solde de financement après investissements	-13	-59	-7	-57	-76	-69
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	-1,2	-5,3	-0,6	-4,8	-6,4	-5,7
Remboursement du capital de la dette	0	0	0	35	0	0
Emprunts nouveaux	0	0	69	40	76	69
Solde final	-13	-59	62	-52	0	0
Recettes fiscales modifiables à la hausse (% recettes de fonctionnement)	78,1	78,6	78,6	77,6	75,5	75,6
Dépenses d'investissement (% dépenses totales)	11,8	13,6	14,0	13,6	13,4	13,2
Dette directe en fin d'année	1 510	1 529	1 598	1 603	1 678	1 748
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	138,3	139,2	133,3	135,2	141,7	144,9
Dette consolidée en fin d'année	1 510	1 529	1 598	1 603	1 678	1 748
Dette consolidée (% recettes de fonctionnement)	138,3	139,2	133,3	135,2	141,7	144,9
Charges financières brutes (% recettes de fonctionnement)	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0
PIB local par habitant (nominal - en CHF)*	98 350	99 616	101 924	104 435	106 614	106 109
PIB national par habitant (nominal - en CHF)*	78 436	78 803	80 831	82 078	83 921	85 796

Sources : Données 2016-2018 de la Ville de Genève retraitées par S&P Global Ratings ; OCSTAT ; Projections S&P Global Ratings

* Estimations S&P Global Ratings à partir de données OCSTAT.

Synthèse des scores

Tableau 2

Synthèse des scores pour la Ville de Genève*

Facteurs clés de notation	
Cadre institutionnel	Très prévisible et équilibré
Economie	Très forte
Gouvernance et gestion financières	Fortes
Flexibilité budgétaire	Moyenne
Performances budgétaires	Moyennes
Liquidité	Adéquate
Poids de la dette	Elevé

Tableau 2

Synthèse des scores pour la Ville de Genève* (cont.)

Engagements hors-bilan	Faibles
*Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de huit principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus, conformément à notre méthodologie. La partie A de notre méthodologie "Methodology For Rating Non-US Local And Regional Governments" publiée le 30 juin 2014 indique comment ces huit facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation.	

Statistiques : Suisse

- Sovereign Risk Indicators, 11 avril 2019

Méthodologies et rapports associés

- Methodology For Rating Non-U.S. Local And Regional Governments, 30 juin 2014
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, 15 octobre 2009
- Use Of CreditWatch And Outlooks – 14 septembre 2009
- Institutional Framework Assessments For International Local And Regional Governments, Nov. 6, 2018
- Default, Transition, and Recovery: 2017 Annual International Public Finance Default Study And Rating Transitions, June 11, 2018

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologie et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des

facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables. Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions. L'appréciation des facteurs clés de notation par le comité est reflétée dans le tableau « Synthèse des scores » publié ci-dessus.

Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion. Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages. Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre. Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique. S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www.globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees. Copyright © 2019 Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.